



MAIRIE DE PESSINES

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du Lundi 3 Avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le Lundi quatre Avril à 19h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Philippe DELHOUME, Maire.

Nombre de membres : En exercice : 14 ; Présents : 11 ; Votants : 13 ; Quorum : 8

Date de convocation : 27 Mars 2023

Présents : Mrs DELHOUME Philippe – GARDAIS Olivier – GOUINEAUD Frédéric – LESSEUR Thierry – MIMOL Jean-Claude - BON Pierre – ROUX Stéphane et Mmes ERABLE Isabelle – MESLAND Christine – LUCAS Annick – RÉMY Véronique.

Excusées : Mme DE KERROS Isabelle a donné pouvoir à Mme ERABLE Isabelle
Mme AUTANT Sophie a donné pouvoir à Mme LUCAS Annick

Absent : DUMAND François

Secrétaire de séance : Monsieur GARDAIS Olivier

QUORUM : M. le Maire indique que le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

PROCÈS-VERBAL : Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 20 Mars 2023 à l'unanimité.

En préambule, M. le Maire rappelle l'**ORDRE DU JOUR** :

1. Budget : Approbation des Comptes de Gestion
Vote des Comptes Administratifs
Affectation des résultats
2. Convention fourrière SPA 2023
3. Fixation tarif location foyer aux associations et organismes de formation
4. Demande de subvention au Conseil Départemental au titre de la voirie accidentogène (route des Baudins)
5. Informations et Questions diverses

1- Approbation des comptes de gestions : photovoltaïque, commune (BP) et annexes (Faurie, panneaux photovoltaïque et Champ Fleuri)

a – Examen et vote du compte de gestion 2022 Commune

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par M. Jean-Michel DROUINEAU, Comptable à la clôture de l'exercice. Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Vu le rapport de M. le Maire
le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2022 de M. Jean-Michel DROUINEAU , comptable après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

b- Examen et vote du compte de gestion 2022 lotissement « La Faurie »

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par M. Jean-Michel DROUINEAU, Comptable à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Vu le rapport de M. le Maire
le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2022 de M. Jean-Michel DROUINEAU, comptable après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

c- Examen et vote du compte de gestion 2022 lotissement « Le Champ Fleuri »

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par M. Jean-Michel DROUINEAU, Comptable à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures. Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Vu le rapport de M. le Maire
le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2022 de M. Jean-Michel DROUINEAU, comptable après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

d- Examen et vote du compte de gestion 2022 panneaux photovoltaïques

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par M. Jean-Michel DROUINEAU, Comptable à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Vu le rapport de M. le Maire
le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2022 de M. Jean-Michel DROUINEAU, comptable après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Vote des Comptes Administratifs

a) Compte Administratif 2021 Commune

Le Conseil Municipal

vote le Compte Administratif de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	406 229,00
	Réalisé :	254 314,87
	Reste à réaliser :	91 539,00

Recettes	Prévu :	406 229,00
	Réalisé :	385 096,54
	Reste à réaliser :	5 100,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	454 359,00
	Réalisé :	356 222,47
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	454 359,00
	Réalisé :	485 145,79
	Reste à réalisés :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	130 781,67
Fonctionnement :	128 923,32
Résultat global :	259 704,99

b) Régie Panneaux Photovoltaïques

Investissement

Dépenses	Prévu :	196 852,00
	Réalisé :	5 476,60
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	196 852,00
	Réalisé :	39 681,46
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	4 640,00
	Réalisé :	2 421,13
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	4 640,00
	Réalisé :	5 505,49
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	34 204,86
------------------	-----------

Fonctionnement :	3 084,36
Résultat global :	37 289,22

c) Lotissement « La Faurie »

Investissement

Dépenses	Prévu :	243 045,00
	Réalisé :	52 901,85
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	243 045,00
	Réalisé :	107 044,91
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	242 960,00
	Réalisé :	97 642,16
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	242 960,00
	Réalisé :	153 582,91
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	54 143,13
Fonctionnement :	55 940,75
Résultat global :	110 083,88

d) Lotissement « Champ Fleuri »

Investissement

Dépenses	Prévu :	139 209,00
	Réalisé :	1 300,00
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	139 209,00
	Réalisé :	11 500,00
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	139 214,00
	Réalisé :	14 508,38
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	139 214,00
	Réalisé :	1 300,00
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	10 200,00
Fonctionnement :	-13 208,38
Résultat global :	- 3 008,38

Affectation résultats 2022

a) Commune

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. DELHOUME Philippe, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 le 3 Avril 2023.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	107 135,22
- un excédent reporté de :	21 788,10
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	128 923,32
- un excédent d'investissement de :	130 781,67
- un excédent des restes à réaliser de :	86 439,00
Soit un excédent de financement de :	44 342,67

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT	128 923,32
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	80 000,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	48 923,32

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT 130 781,67

b) Lotissement Communal « La Faurie »

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. DELHOUME Philippe, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 le 3 Avril 2023.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	55 940,75
- un déficit reporté de :	0,00
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	55 940,75
- un déficit d'investissement de :	54 143,13
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	54 143,13

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : DÉFICIT	55 940,75
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	55 940,75

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT 54 143,13

c) Lotissement « Le Champ Fleuri »

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. DELHOUME Philippe, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 le 3 Avril 2023.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	0,00
- un déficit reporté de :	13 208,38
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	13 208,38
- un excédent d'investissement de :	10 200,00
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un excédent de financement de :	10 200,00

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : DÉFICIT	13 208,38
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	13 208,38

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT 10 200,00

d) Régie Panneaux Photovoltaïques

L'Assemblée Délibérante, réuni sous la présidence de M. DELHOUME Philippe, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 le 3 Avril 2023.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	3 947,51
- un déficit reporté de :	863,15
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	3 084,36
- un excédent d'investissement de :	34 204,86
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un excédent de financement de :	34 204,86

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : DÉFICIT	3 084,36
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	3 084,36

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT 34 204,86

2. Convention fourrière SPA 2023

Comme chaque année nous devons délibérer pour choisir le mode de récupération, des animaux errants sur le territoire de la commune. Comme vous le voyez ci-dessous deux modes s'offrent à nous.

1 – Formule A « tout compris » (Déplacement de la SPA pour venir récupérer l'animal capturé + prise en charge de l'animal en fourrière) est à 0,60 € / habitant.

2- Formule B « sans déplacement » (prise en charge de l'animal en fourrière seule) est à 0,55 € / habitant.

Formule A : $0,60 \times 800 = 480 \text{ €}$

Formule B : $0,55 \times 800 = 440 \text{ €}$

Après en avoir débattu le conseil municipal décide de choisir à l'unanimité la :
Formule A (idem que l'an dernier)

3. Fixation tarif location foyer aux associations et organismes de formation

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que nous sommes régulièrement sollicités pour la location du foyer pour des associations extérieures à la commune et des organismes de formation.

Monsieur le Maire souhaiterait que pour les associations à but social la location soit gratuite.

Monsieur le Maire propose que l'on fixe à 60,00 € la journée le montant de la location.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal DÉCIDE de fixer le tarif de la location du foyer aux Associations extérieures à la Commune et aux organismes de formation à la somme de soixante euros (60,00 €) la journée à partir du 1er Septembre 2023.

La recette sera imputée à l'article 752 du budget.

4. Demande de subvention au Conseil Départemental au titre de la voirie accidentogène (route des Baudins)

Le Maire de la Commune de PESSINES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-22,

Considérant le besoin de réaliser des travaux sur certaines voies communales afin de sécuriser la circulation des usagers,

Vu le devis du Syndicat Départemental de la Voirie et de l'état de la « Route des Baudins », et compte tenu de l'utilisation de cette voirie par le bus de transport scolaire et du nombre de véhicules circulant dans les deux sens,

Vu l'inscription au budget 2023 de crédits pour les travaux de voirie,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Charente-Maritime au titre de la voirie communale accidentogène pour participer au financement de ces travaux dont le montant s'élève à 31 828,29 € HT (38 193,95 € TTC) pour la Commune de Pessines.

Monsieur le Maire, ou son représentant, est autorisé à signer toute pièce relative à ce dossier.

5. Informations et Questions diverses

a) Madame MESLAND nous informe qu'il y a rien de nouveau pour la commission déchets.

b) Madame MESLAND s'est rendue à une réunion pour l'heure civique l'agglo prendrait le fonctionnement entre les communes. Des tracs seront faits pour faire de la publicité ou sur les réseaux sociaux.

c) Madame LUCAS explique qu'une personne de Paris voulait faire le point en visio sur l'heure civique, mais comme les personnes qui sont en charge sur la commune ne sont pas disponibles difficile de faire cette visio.

d) La réunion budget vote des taxes et vote du budget n'aura pas lieu le jeudi 6 Avril mais le jeudi 13 Avril à 19h00.

La séance est levée à 20h40

En Mairie, le 07 Avril 2023.

Le secrétaire de séance,

Olivier GARDAIS



Le Maire,



Philippe DELHOUME

